

112097 - Fêter le jubilé d'or, d'argent ou de diamant

question

Certaines compagnies ou administrations fêtent leur 25e anniversaire et l'appellent jubilé d'argent ou leur 50e anniversaire et l'appellent jubilé d'or, ou leur 75e anniversaire et l'appellent jubilé de diamant, etc. Ces célébrations relèvent elles de la sunna ou de l'innovation?

la réponse favorite

Louanges à

Allah

Il n'est pas

permis d'organiser de telles célébrations ni d'y distribuer des cadeaux et autres (objets). Qu'il s'agisse de l'anniversaire de l'ouverture d'un magasin ou d'une école ou du lancement d'un projet quelconque car, en le faisant, on introduit des fêtes innovées en Islam et l'on imite ainsi les mécréants qui organisent ces manifestations. Aussi faut-il s'en abstenir et mettre les autres en garde contre elles. Voir Fatwa de la Commission Permanente, 2/261.

Dans son

ouvrage intitulé Fête du jubilé

Cheikh Abou Bakr ibn Zayd

dit: « **Célébrer un jubilé quelconque, quel qu'en soit l'objectif, constitue une innovation dans la religion, une opposition à l'ordre du Maître de l'univers, une imitation des mécréants et une vénération de leurs cultes. Il incombe à celui qui interdit les cérémonies innovées y compris la célébration de l'anniversaire de la naissance du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) , la célébration du nuit du voyage nocturne]du Prophète[et de son ascension, la célébration du jour du**

nouvel an musulman et d'autres fêtes innovées chez les musulmans introduites par des gens désireux d'égarer les autres, il incombe à celui-là d'interdire ces fêtes en priorité et d'expliquer la prohibition de la célébration des jubilés de toutes sortes, quelle qu'en soit la périodicité, le lieu ou le prétexte. Celui qui ne le fait pas se contredit gravement, qu'il le reconnaisse ou pas, et agit par passion.»

Allah le sait
mieux.